



Le mot du Maire

Le 28 mars 2019, le Conseil Municipal a voté le budget de la Commune :

- Budget Général équilibré à 889 000 € en fonctionnement et 150 813 € en investissement
- Budget Eau équilibré à 134 057 € en fonctionnement et 22 969 € en investissement
- Budget Assainissement équilibré à 147 373 € en fonctionnement et 35 014 € en investissement
- Budget CCAS équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 3 000 €.

De 2014 à 2018, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a diminué de 58,8 % et la dotation forfaitaire de 39,9 %.

La contribution au redressement des finances publiques (prise sur la DGF) s'élève à 37 273 €, encore une perte conséquente.

Même si la dotation de solidarité rurale a augmenté de 31,3 %, cela ne compense pas les pertes subies.

Cependant, avec une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et d'investissement, la capacité d'autofinancement négative en 2014 (-62 780 €) est positive en 2018 (+ 25 920 €)

Le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas augmenter les impôts, malgré une baisse non négligeable des dotations de l'État et un nombre sans cesse croissant d'impayés de factures d'eau, d'assainissement, de cantine et de garderie.

Vous comprendrez aisément que la commune ne peut supporter ce manque de règlement et j'invite les citoyens en situation de non paiement à s'acquitter de leur dette par souci d'équité afin que « certains ne payent pas pour les autres ».

Dans ce bulletin vous trouverez le programme des animations de l'été, venez nombreux encourager les associations qui œuvrent pour faire vivre notre village.



Je vous souhaite un bel été.

**Christian
CHARVET**

La nouvelle posture Vigipirate « sécurité renforcée risque attentat » s'applique jusqu'au 18 octobre 2019. Cette posture met l'accent sur les grands rassemblements,

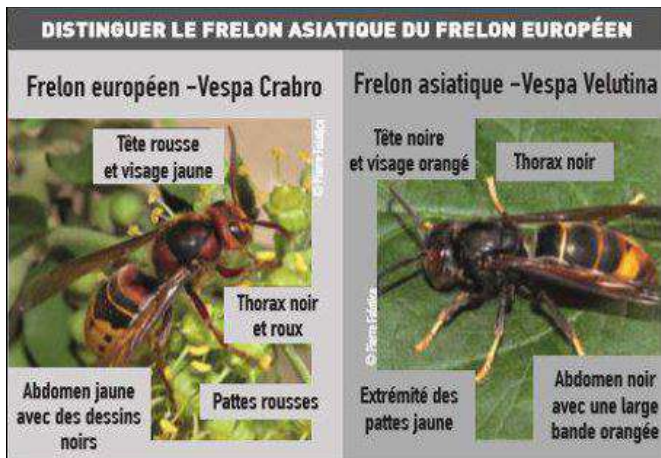
les événements sportifs, les commémorations, les sites touristiques, les sites patrimoniaux, lieux de culte, les transports collectifs, les établissements d'enseignement, les bâtiments publics. A l'occasion de la diffusion de cette posture, le Secrétaire Général de la Défense et de la Sécurité met à la disposition des professionnels et du grand public des fiches et des guides pratiques que vous pouvez télécharger sur le site : www.sgdns.gouv.fr/publications/
Pour les personnes appelées à partir à l'étranger, consulter le site des Affaires Étrangères : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/



Pour bien passer l'été...

Cet été encore, la vigilance est de mise pour lutter contre certaines espèces invasives qui peuvent être dangereuses et néfastes pour la biodiversité.

▶▶ Le frelon asiatique



Apprenez à le reconnaître

Ce frelon n'est pas agressif envers l'homme mais a un fort impact sur la biodiversité, en détruisant notamment les abeilles.

SIGNALEZ SA PRÉSENCE

Ne détruisez jamais vous même un nid, signalez le et adressez vous :

- > sur le site internet : www.frelonsasiatiques.fr
- > en téléchargeant l'application mobile « **Frelon asiatique** »

▶▶ si vous avez des nids de guêpes dérangeants, faites appel à ces spécialistes (prestation payante)

>>> CAP Guêpes 06 08 30 22 08

>>> Halt'o Guêpes 06 73 14 80 96

N'appellez pas les pompiers, ils n'interviennent plus dans ce domaine.

▶▶ Ambroisie

Les bons réflexes : arrachez-la, sauf si elle est en fleur.

Si cela n'est pas possible, alertez votre mairie, le référent communal ou utilisez la plate-forme contact@signalement-ambroisie.fr ou appelez le numéro local : **0 972 376 888** (numéro à composer pour assistance à l'utilisation de la plate-forme ou pour toute question sur l'ambroisie)

Ensemble, ne la laissons plus fleurir !

▶▶ le moustique tigre

Il peut transmettre des maladies dangereuses comme la dengue, le chikungunya et le zika uniquement **lorsqu'il est porteur** de ces virus.

Comment le reconnaître ?

Il se distingue par sa coloration noire et blanche. C'est un moustique qui pique le jour, il se déplace peu (une centaine de mètres)

Le moustique qui vous pique est né chez vous.



Pour lutter contre ce moustique, il est nécessaire de limiter ses lieux de ponte et de repos.

- Enlever** tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient.
- Vider** une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.
- Remplir** les soucoupes des pots de fleurs avec du sable mouillé.

Je couvre, je jette, je vide
tous les récipients pouvant contenir de l'eau

- Vérifier** le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).
- Entretien** le jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.
- Couvrir** toutes les réserves d'eau à l'aide d'une moustiquaire.

Les produits anti-moustiques ne permettent pas de les éliminer durablement.

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

▶▶ La pyrale du buis

Elle est toujours présente. Traitez la avec un insecticide bio à base de **Bacillus thuringiensis** en vente dans toutes les jardinerie.

▶▶ La Renouée du Japon

A détruire impérativement sous risque d'un envahissement très rapide.

« Plantons pour sauver les abeilles »

La journée du 13 mai a été une réussite avec de nombreuses plantations au jardin du Rif rouge et dans la descente au lac. Ces espèces mellifères vont faire le bonheur des abeilles et des insectes pollinisateurs.



Merci à tous ceux qui se sont investis dans cette journée très conviviale, agrémentée d'un pique-nique pris ensemble.

Il reste beaucoup à faire et nous prévoyons une nouvelle journée à l'automne pour planter des arbres et arbustes.

La date vous sera communiquée début septembre.

Ça s'est passé à Saint Nazaire en Royans

Abattage de sécurité des peupliers -



Les peupliers bordant le camping municipal et le jeu de boules aux Condamines ont été abattus. En effet, ces 74 arbres plantés dans les années 1970 étaient malades et menaçaient de tomber : il était donc nécessaire d'agir pour la sécurité des administrés et des campeurs.

École du Rif rouge

Le vendredi 17 Mai, à la salle des fêtes du village, le public était nombreux pour applaudir le spectacle des enfants de l'école.

Tout au cours de l'année scolaire, les enseignants, leurs élèves et leurs animateurs (l'un de musique et l'autre de danse) ont créé ces évolutions qui ont charmé et amusé les spectateurs.

Les artistes en herbe ont été fortement applaudis puis ils ont pu se restaurer, l'APE ayant préparé un buffet que les parents avaient garni de gâteaux « faits maison ».

Ce fut une charmante fin d'après-midi.

Début juillet, nous nous retrouverons à nouveau lors de la fête des écoles pour célébrer ensemble l'arrivée des vacances.

La rentrée prochaine, le nombre d'enfants inscrits à l'école devrait être sensiblement équivalent à l'effectif de cette année : nous aurons donc toujours quatre classes pour les y accueillir.

Les vingt ans du club de randonnée nature



Le club de randonnée de Saint Nazaire en Royans a fêté ses 20 ans en ce mois de mai. Il a organisé à cette occasion une exposition de photos prises au cours de ses années de randonnée en France et à l'étranger, soit environ 1 000 jours de marche en 20 ans. Une randonnée au Pré de Cinq sous et une conférence avec le Parc naturel Régional du Vercors ont complété cet anniversaire.

Le club compte aujourd'hui 38 adhérents de 7 communes du Royans.

Les sorties se font un dimanche sur deux et le dernier vendredi du mois, et un mardi sur deux en demi-journée. Séjours en France et à l'étranger viennent compléter ces randonnées.



Ramassage des encombrants

Le 18 septembre et le 20 novembre

Infos pratiques

Les horaires de la mairie

Lundi : 8 h 30 - 12 h 00
Mardi : 14 h 00 - 17 h 00
Mercredi : 8 h 30 - 12 h 00
Jeudi : 8 h 30 - 12 h 00
1^{er} samedi du mois : 9 h 00 - 12 h 00

Les élus reçoivent sur rendez vous.

Téléphone : 04 75 48 40 63

Courriel :

secretariat@mairie-st-nazaire-en-royans.fr

Internet : www.saint-nazaire-en-royans.com

Les numéros utiles

Agence postale - 04 75 45 55 45
Gendarmerie - 17
Pompiers - 18
SAMU - 15
Urgence - 112
Violences faites aux femmes 39 19

Pour être informé, prévenu, alerté des actualités de la commune,

▶▶ le panneau lumineux du centre bourg

▶▶ le site Internet

www.saint-nazaire-en-royans.com

▶▶ l'application PANNEAUPOCKET que vous pouvez télécharger gratuitement sur votre téléphone portable.



La vie à Saint Nazaire en Royans

Édition : commune de Saint Nazaire en Royans
Directeur de la publication : Christian Charvet
Responsable de la publication :
Dominique Gimelle, Geneviève Helfenstein
Crédits photos : Mairie, Dominique Gimelle, Geneviève Helfenstein
Mise en page, impression : mairie
Tirage en 500 exemplaires



Un nouveau projet au village

Le permis de végétaliser ou de planter

Jardinez en bas de chez vous pour des rues plus belles, plus vivantes, plus naturelles.

Semer des graines au pied d'un arbre, faire courir des plantes sur un mur du domaine public, investir une jardinière au coin de sa rue... Tous ces projets contribuent à verdir l'espace public partagé .

Ils participent à l'embellissement du village, ils offrent refuge et nourriture à la faune, ils retissent des liens avec ses voisins.

Vous en saurez plus dans notre prochain numéro et faites vous connaître si vous souhaitez participer.

Appel au civisme

Rappel

Un parking a été créé à l'arrivée du ruisseau rouge, sous le pont du tram, afin que les commerçants et artisans du village puissent stationner leur(s) véhicule(s).

Merci de penser aux clients et aux touristes !

Recensement des jeunes

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#), et de [l'inscrire d'office](#) sur les listes électorales à ses 18 ans.

Inscription sur les listes électorales

Il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Se renseigner en mairie.

Les élections municipales auront lieu en 2020.